

Comores : le directeur des affaires islamiques voulait interdire de célébrer Noël...

écrit par Christine Tasin | 27 décembre 2019



.
Ce ne sont pas les lecteurs de *Résistance républicaine* qui seront étonnés. Partout où l'islam sévit, la dictature coranique s'installe.

.
Certes, le Directeur des Affaires islamiques a été désavoué par le Ministre de l'Intérieur, mais quand même... C'est un essai qui en dit long sur l'avenir de tous ces pays où l'islam est devenu religion d'état (en 2009). En moins de 10 ans, déjà l'islam majoritaire veut interdire les autres cultes, les autres croyances, les autres fêtes religieuses... Et pourtant ce n'est pas encore tout à fait la charia qui tient lieu de système juridique, celui-ci étant constitué de droit coutumier, de droit musulman et de droit français.

Certes, les Comores ne vivent que des mandats envoyés par les Comoriens travaillant en France (Mayotte, Réunion, Marseille) et l'ensemble des 3 îles par les subventions de

la France, de l'UE, de l'Arabie saoudite et de la Chine, mais c'est justement l'influence grandissante de l'Arabie saoudite qui explique la montée du wahabbisme et la tentation d'appliquer à la lettre les textes coraniques, comme l'explique un rapport de l'Assemblée nationale datant de 2019 :

Les états du Golfe, particulièrement l'Arabie Saoudite, y exercent une influence croissante. Alors que le président Sambi était tourné vers l'Iran, le président Azali est résolument tourné vers l'Arabie Saoudite, à tel point que les Comores ont rompu leurs relations avec l'Iran et plus récemment avec le Qatar. L'Islam sunnite de rite chaféite est la religion de 98% de la population et la révision constitutionnelle *[prononcée par le président Azali en 2017]* lui a conféré le rang de religion d'État. Dans les faits, il semblerait que les populations chiites, largement minoritaires, fassent l'objet de mesures répressives, portées au plus haut sommet de l'État. [...] On constate une tendance à la radicalisation de certains individus, devenue un sujet d'inquiétude aux Comores. Or, elle tient en partie à l'influence d'imams formés à l'étranger, dans les états du Golfe, au Soudan, ou encore au Pakistan. [...] Rien n'a vraiment été entrepris dans le pays pour lutter contre la radicalisation. Les autorités considèrent en effet le chiisme comme une menace plus importante que le sunnisme radical [35. »](#)

On ne me fera pas croire que le directeur en question, rattaché au Ministère de la Justice, n'a pas pondu sa circulaire sans l'autorisation du gouvernement... Et un Ministère de la Justice qui a beaucoup à voir avec un Directeur des affaires islamiques, ça craint, beaucoup.

C'est un ballon d'essai, qui sera transformé à la première occasion, forcément.

Le directeur des Affaires islamiques, rattaché au ministère

de la Justice, a diffusé une déclaration officielle le jour du réveillon, en se basant sur la pratique comorienne de l'islam. Une interdiction de fêter Noël désavouée le soir même par le porte-parole du gouvernement.

Pour Noël, le directeur des Affaires islamiques a interdit « *toute apparence indiquant l'implication des chrétiens dans leur joie aux Comores* », embarrassant ainsi le gouvernement qui a repris le dossier en main via Mohamed Daoud, le ministre de l'Intérieur.

« *Une déclaration a été signée par un responsable, un employé du ministère des Affaires islamiques, a-t-il reconnu. Toutefois cette déclaration n'engage ni le gouvernement ni le mouftorat. Il n'a jamais été question d'interdire à qui que ce soit de pratiquer sa religion. Notre islam est un islam tolérant. On ne viendra pas mélanger les avis personnels à une décision gouvernementale.* »

Quelles conséquences ?

Cette sortie très remarquée du directeur des Affaires islamiques aura des conséquences, précise le ministre de l'Intérieur. « *Ce n'est pas moi qui vais parler de son limogeage, déclare-t-il. Moi, j'ai déjà saisi le procureur de la République pour ouvrir une enquête. Il a engagé le pays et le gouvernement, sans pour autant qu'on le sache. En tant que ministre de l'Intérieur, chargé de la sécurité publique, je crois que s'il y a des mesures de ce genre, c'est à moi de les prendre. Pas à un directeur des Affaires islamiques.* »

Le ministre de la Justice a publié un communiqué pour condamner les propos de son directeur des Affaires islamiques, sans pour autant évoquer des mesures prises à son encontre.

<http://www.rfi.fr/afrique/20191225-comores-directeur-affaires->

[islamiques-interdit-feter-noel-interieur-ministre](#)

.
Les Comores, ancienne colonie française, indépendante depuis moins de 45 ans fait déjà partie de l'OCI (Organisation de la Coopération Islamique) et de la Ligue arabe...

Que fait donc là l'exception comorienne, Mayotte, la seule des 4 îles, à être administrée par la France ?

Certes, Mayotte est française depuis que la France l'a achetée en 1841 alors que le reste des Comores n'était qu'un simple protectorat depuis 1886, mais, surtout, les Mahorais ne veulent pas que la France les quitte et l'ont dit par referendum, les habitants indépendantistes des autres îles non plus, qui abordent en nombre à Mayotte pour y squatter, y accoucher, y pourrir la vie des Mahorais...

.
Combien de temps encore Mayotte pourra-t-elle rester française et échapper à l'islamisation obligatoire de tous ?